

Public concerné

Personne titulaire du certificat SST délivré par le réseau Assurance maladie Risques Professionnels/INRS

Pré requis

Etre volontaire
Etre en bonne condition physique
Etre détenteur du certificat SST à jour

Démarche pédagogique**Apport théorique :**

Rappels théoriques par exposé
Questions/ Réponses

Apport pratique :

Démonstration par le formateur SST
Exercices de révisions
Cas concrets adaptés à l'attente des participants

Supports pédagogiques :

Triptyque EDISER

OBJECTIFS

Maintenir les compétences du SST définies dans le référentiel de formation à un niveau au moins équivalent, voir supérieur, à celui de sa formation initiale.

Répondre à l'obligation de l'employeur concernant le nombre de secouristes par établissement et par poste isolé (loi 66- 354 du 08/06/1966 – décret 88 – 1198 du 28/12/1988 – décret 92 – 333 du 31/03/1992).

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- D'identifier, de reconnaître les risques persistants qui menacent la victime de l'accident
- D'identifier les sources de risques réels, de supprimer ou d'isoler ce risque et soustraire la victime au risque sans l'exposer lui-même à celui-ci
- D'examiner la victime avant et déterminer l'action de secours en vue du résultat à obtenir
- D'alerter ou faire alerter les services spécialisés

PROGRAMME

Selon référentiel de l'INRS et CARSAT Rhône-Alpes entré en application au 10/09/2001

Sauvetage secourisme du travail

- Risques particuliers à la profession et à l'entreprise
- Intérêt de la prévention des risques professionnels
- Compétences du Sauveteur Secouriste du Travail
- Présentation du programme « conduite à tenir en cas d'accident »
- Méthodes de recherche des risques persistants et d'examen rapide d'une victime.

Prévention des risques de transmission du COVID-19

- Le mode de transmission du virus,
- Les mesures barrières et distanciation physique,
- Le lavage des mains à l'eau et au savon ou par friction hydroalcoolique,
- Comment porter correctement un masque et le retirer,
- Comment mettre des gants et les retirer,
- Conduite à tenir en entreprise en cas de suspicion de COVID-19,
- L'adaptation des gestes de secours et des conduites à tenir pour prévenir les risques de transmission lors d'une intervention.

Moyens techniques

Matériels : mannequins adulte, enfant, nourrisson, plan d'intervention SST, memory board, un livret de formation par stagiaire.

Dans le cadre d'une crise sanitaire mise à disposition d'eau et savon, de gel hydroalcoolique, de matériel individuel, masques, gants à usage unique, surblouses, drap d'examen.

Equipe pédagogique

Un formateur SST validé par la CARSAT et à jour de ses recyclages

Modalités d'évaluation

Exercices pratiques

Validation de la formation

Attestation de fin de formation

Accessibilité Handicap

Bâtiments ERP accessibles et adaptés aux PMR

Protéger

- Recherche des risques persistants : électrisation, écrasement, incendie, explosion ou asphyxie
- Suppression du danger ou éloignement de la victime

Examiner

- Observations des fonctions vitales
- Reconnaissance et appréciation des signes d'une détresse vitale.

Alerter

- Examen de la victime
- Organisation des secours dans l'entreprise
- Organisation des secours publics

Secourir

- Constat et conduite à tenir

MODALITES D'ORGANISATION

Durée : 1 jour (soit 7 heures)

Dates :

Le 13 Février 2025	Le 17 Mars 2025
Le 8 Avril 2025	Le 15 Mai 2025
Le 4 Juin 2025	Le 13 Juin 2025
Le 19 juin 2025	Le 24 Juin 2025
Le 7 Juillet 2025	Le 16 Septembre 2025
Le 6 Octobre 2025	Le 22 Octobre 2025
Le 6 Novembre 2025	Le 24 Novembre 2025
Le 4 Décembre 2025	Le 10 Décembre 2025
Le 16 Décembre 2025	

Lieu :

AFPI Savoie - 131 rue de l'Erier
73290 LA MOTTE SERVOLEX

Tarif : 150 € HT par participant (soit 180 € TTC)

d.bellangreville@formation-industries-savoie.fr

Tel : 04 79 65 25 46

www.formation-industries-savoie.fr